

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Boussole, Centre de la petite enfance et de la famille de Richibucto Inc.	Numéro de permis 2013745	Date d'inspection Le 12 avril 2023	
Nom de l'établissement La Boussole III		Numéro de téléphone (506) 524-9088	
Adresse 52 rue High Richibucto NB E4W 5M8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(0.1) Aux fins d'application du paragraphe (1), sont assimilés à un exploitant d'un établissement agréé : a) dans le cas de l'obtention d'un casier judiciaire ou d'une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, (i) les membres du conseil d'administration d'une personne morale ou d'une association non personnalisée, (ii) les associés d'une société en nom collectif, (iii) les commandités d'une société en commandite;	12(0.1)(a)(i-iii)	01 mars 2023	12 avr. 2023
Commentaires : Une demande de changement à été envoyé à la Mentor en Assurance de la qualité pour faire des changements aux membres du Conseil d'Administration. Tous les membres du conseil ont les vérifications nécessaires. La lacune est maintenant conforme.			
12(0.1) Aux fins d'application du paragraphe (1), sont assimilés à un exploitant d'un établissement agréé : b) dans le cas de l'obtention d'une vérification auprès du ministère du Développement social, (i) les membres du conseil d'administration d'une personne morale ou d'une association non personnalisée qui ont des contacts avec les enfants bénéficiaires de services dans l'établissement ou qui tiennent les documents financiers de celui-ci, (ii) les associés d'une société en nom collectif qui ont des contacts avec ces enfants ou qui tiennent les documents financiers de l'établissement, (iii) les commandités d'une société en commandite qui ont des contacts avec ces enfants ou qui tiennent les documents financiers de l'établissement.	12(0.1)(b)(i-iii)	08 mars 2023	12 avr. 2023
Commentaires : Une demande de changement à été envoyé à la Mentor en Assurance de la qualité pour faire des changements aux membres du Conseil d'Administration. Tous les membres du conseil ont les vérifications nécessaires. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Aucune visite sur les lieux n'a été effectuée.

original signé par
Sophie Powers

Le 12 avril 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de

Date

permis

original signé par
Gisèle Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 avril 2023

Date